

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES BOURSES ET STAGES

Lomé, le 29 AVR 2019

N° 270 / 2019 / MESR / SG / DBS KK

### COMMUNIQUE

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche informe les étudiants des universités publiques de Lomé et de Kara, qui estiment être éligibles à l'allocation de secours ou à la bourse, au titre de l'année académique 2018-2019, qu'une période de réclamation est ouverte du **mardi 30 avril au vendredi 07 mai 2019, délai de rigueur.**

#### **Les pièces à fournir pour la réclamation**

##### **Pour les nouveaux étudiants :**

- imprimer et remplir le formulaire de réclamation à télécharger sur le site web de la DBS ;
- une copie de la nationalité togolaise ou de la carte nationale d'identité;
- une copie de l'attestation ou du relevé de note du bac2.

##### **Pour les anciens étudiants :**

- imprimer et remplir le formulaire de réclamation à télécharger sur le site web de la DBS ;
- une copie de la carte d'étudiant et son original ;
- une copie de la carte nationale d'identité et son original ;
- une copie du relevé de notes de l'année académique 2017-2018 et son original.

Tout dépôt de dossier de réclamation se fait à la direction des bourses et stages de Lomé et à l'antenne de Kara.

**NB :** Tous les étudiants concernés sont informés que leur demande ne sera prise en compte qu'après le traitement de la troisième tranche avec rétroactivité de la première et de la deuxième tranche.

  
**Prof. Koffi AKPAGANA**

